

COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 OCTOBRE 2018 à 18H

Étaient présents : CHABERT Patrick, CHENE Bernard, COHENDET Robert, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, FERRIER Jacqueline, GONTHIER Guy, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian, SORNIN Frédéric, TINERT Maud.

Absents : ANDRÉ Jean-Luc, (procuration à COHENDET R), GIBERT Alain (procuration à PITHOUD C), BONNIVARD Emilie, AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, CHAUVET Antoine, DE VRIES Catherine,

Le Procès-verbal de la séance du 19 septembre est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES MARCHES DE DENEIGEMENT ET DES NAVETTES SKI BUS : Les marchés en cours étant arrivés à échéance, la commission « transports, navettes » a élaboré le dossier de consultation des entreprises pour le déneigement de la station et des villages 1450, et pour les navettes ski bus. Après ouverture et examen des offres reçues, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les marchés comme suit :

Navettes ski bus : FAURE SAVOIE

Déneigement : TPLP pour le lot N° 1 et BUET TP pour le lot N° 2

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE – MODIFICATION DES STATUTS : M. le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de M. le Président du SPM concernant le projet de modification des statuts afin de simplifier et rationaliser son fonctionnement, notamment via l'adhésion unique des Communautés de Communes en lieu et place des communes, pour l'ensemble des compétences du SPM, et le transfert de compétences (Gemapi, écomobilité et Etablissement d'enseignements artistiques). Les projets de statuts sont approuvés à l'unanimité.

SECOURS SUR PISTES SAISON 2018/2019 : après avoir pris connaissance des propositions de tarifs de St François Labellemontagne, le Conseil à l'unanimité approuve les tarifs des secours sur pistes pour la saison 2018/2019, l'organisation et les modalités de recouvrement des secours sur pistes.

Zone 1 = 58 € (54€)

Zone 2 = 215€ (210€)

Zone 3 = 376 € (368€)

Hors zone = 750 € (737 €)

Hors catégorie = au coût réel (idem)

Coût horaire pisteuse = 45 € (45€)

Coût horaire engin damage = 173,50 € (173,50 €)

Coût scooter = 71 € (71 €)

Intervenant privé extérieur = tarif personnel

(Tarifs hors prestation hélicoptère)

DENEIGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE DU MOLLARET – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT : M. Le Maire délégué de Montgellafrey donne lecture du projet de convention établie par le Département pour le déneigement de la voie communale desservant le Mollaret, en remplacement de celle existante. Le Conseil approuve à l'unanimité la convention proposée et les modalités d'intervention (195€ pour chaque passage de déneigement et 45€ pour le salage).

INSCRIPTION DE LA ZONE NORDIQUE DU GRAND COIN AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES : après avoir pris connaissance des modalités d'inscription de la zone nordique du Grand Coin au PDESI 73, le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire délégué de Montaimont.

RESILIATION DU BAIL DE L'APPARTEMENT 4 (MONTAIMONT) : M. le Maire délégué de Montaimont fait part au Conseil de la résiliation du bail de l'appartement N° 4 par M. et Mme ALBERO. Le Conseil approuve à l'unanimité la résiliation et le remboursement aux intéressés de la caution d'un montant de 236€.

TARIFS DES MEUBLES LOUES A LA SAISON OU A L'ANNEE : après avoir pris connaissance des demandes et des modalités de location des meublés, le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les tarifs votés en 2017, et approuve la location à la saison de meublés touristiques du Roc Noir à la SEML St François Longchamp Tourisme.

Pour les meublés sur la commune de Montaimont, les baux prévoient une révision par application de l'IRL.

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – DECISIONS MODIFICATIVES : Les amortissements annuels nécessitant une modification du budget primitif, le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

6811/042 = + 8.004 E (dépenses F)

777/042 = 1.406E (recettes F)

1391/040 = + 1.406E (dépenses I)

2803/040 = - 26E et 28156/040 = 2.440E et 28158/040

023 = - 6.598E

021 = + 6.598 E

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil prend connaissance

- de la demande de subvention de l'AFP France Handicap et de la demande d'adhésion de l'ANETT, et décide de ne pas donner suite ;
- des risques de la fin de la mise à jour du plan du cadastre, suite aux différentes réformes : le Conseil regrette le désengagement de l'Etat et demande le maintien de la mise à jour du plan cadastral ;
- de l'organisation du tour 2019 Paris-Nice (amateurs) qui fera étape à St François le 16 juin et du Tour Savoie Mont Blanc le 23 juin.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 17 octobre 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire Patrick PROVOST